



École
Héritage

Livret d'informations

2020-2021

<http://www.heritage.csno.ab.ca>

C.P. 480 Falher (Alberta), T0H 1M0
110, rue Charbonneau
Téléphone : 1 (780) 837-3266
Sans Frais: 1 (866) 837-3260
Télécopieur : 1 (780) 837-3247

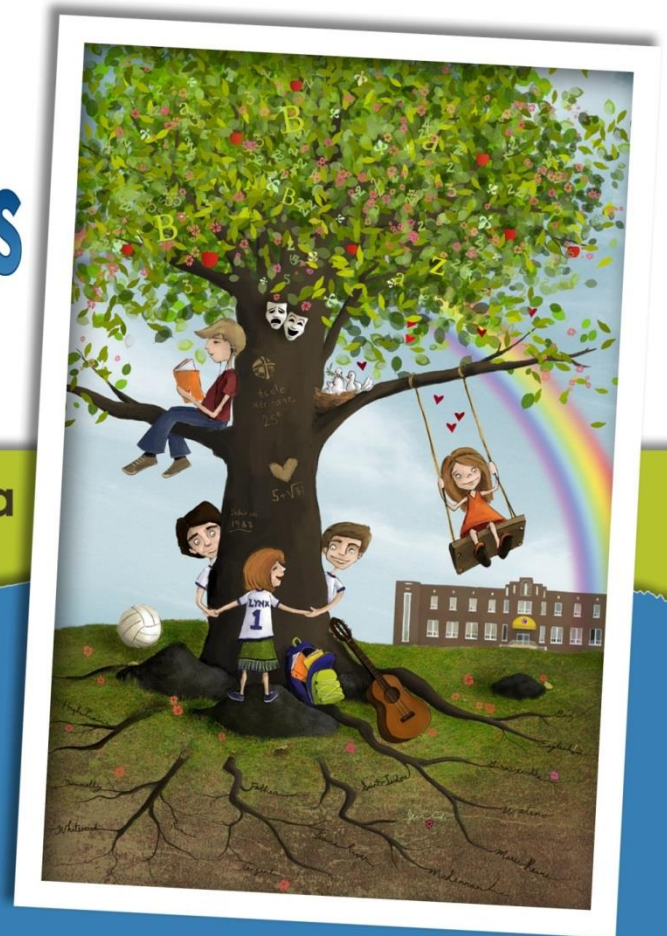


TABLE DES MATIÈRES

Projet éducatif Héritage, mission et valeurs	page 3
Politiques et règles de vie, politique contre l'intimidation	page 4
Directives administratives et tenue vestimentaire	page 5/6
Communication	page 7
Informations pour les parents	page 8
Programme et services offerts	page 9
Cours à distance, reprise examens diplôme, photos, frais d'enrichissement	page 10
Horaire primaire et secondaire	page 11
Horaire des examens diplômes et tests de rendement	page 12
Prématernelle, maternelle	page 13
Matériel scolaire	page 14 à 17
Gestion de l'école	page 18
Conseil d'école et Société des Amis, Conseil scolaire du Nord-Ouest	page 19
Transport scolaire	page 20
Formulaire à signer et à retourner à l'école	page 21/23
Annuaire	page 24
Calendrier annuel	page 25
Calendrier sport	page 26
Soirée organisationnelle	page 27

PROJET ÉDUCATIF HÉRITAGE

Notre mission et vision

L'école Héritage optimise ses ressources et ses pratiques de façon à favoriser le développement intégral, la réussite éducative, la réussite académique et l'affirmation positive de l'identité culturelle de tous les élèves qui lui sont confiés. C'est aussi une école qui reconnaît et soutient les besoins éducatifs de chaque élève.

C'est notre façon de voir notre métier.

Façonner une expérience éducative francophone catholique qui va engager activement les élèves, le personnel et les parents dans une alliance mutuelle pour établir un environnement et des conditions propices à la réussite éducative de chaque élève. La mission de l'école est sa raison d'être. De cette mission d'écoulent toutes les actions, les décisions et les pratiques. L'atteinte du plus haut niveau de compétence chez nos élèves est ce que l'école vise, et ce en modifiant l'acte pédagogique dans des pratiques significatives et différenciées.

L'école francophone crée un environnement dans lequel l'élève vit sa culture et son identité. L'école francophone préconise la maîtrise du français et de l'anglais. L'atteinte d'un bilinguisme équilibré, additif et élevé est l'un des objectifs de l'éducation en français langue première en Alberta. Une fois leur secondaire terminé, les élèves ont développé des habiletés en anglais comme en français et ils peuvent vivre, travailler et étudier dans l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada.

La mission de l'école Héritage est aussi de :

- Fournir des services spécialisés appropriés;
- Promouvoir l'autonomie et l'inclusion des individus;
- Bâtir des partenariats en vue de concrétiser la vision de l'école;
- Atteindre le plus haut niveau de compétence chez notre personnel en offrant une formation professionnelle continue.

Les valeurs fondamentales de l'école Héritage

- L'élève avant tout
- L'inclusion des élèves, des employés, des parents, des bénévoles, de la communauté
- La poursuite de l'excellence
- Une réussite pour chaque élève; la valorisation du vécu et du milieu de l'élève
- La construction de l'affirmation identitaire
- Le respect de la dignité de chaque personne
- Une communication axée sur le dialogue entre les différents intervenants
- Les valeurs évangéliques dans les relations interpersonnelles et la gestion
- La tendance au changement, à l'innovation
- Une éducation dans un partenariat articulé entre le foyer, l'école et la communauté
- La reconnaissance de la multiethnicité francophone sur les plans régional, provincial, national et international
- L'obligation d'actualiser le projet éducatif selon sa raison d'être

LES POLITIQUES ET LES RÈGLES DE VIE DE L'ÉCOLE

Relation	Responsabilités	Procédures	Environnement
Je me respecte. Je respecte les autres. J'interagis avec respect. Je demeure tolérant et ouvert. Je parle poliment. Je gère convenablement mes frustrations. Je coopère avec les personnes. J'accueille ce que l'autre peut ressentir. Je vis dans l'orientation des valeurs évangéliques.	J'assume mes responsabilités d'élève. J'arrive à l'heure. Je respecte l'autorité du personnel. Je m'applique avec soin à ce que je fais. J'ai mon matériel prêt. Je gère mes devoirs et mes travaux. Je travaille au niveau de mon potentiel. J'assume les conséquences de mes actions. Je respecte mes engagements.	Je me déplace en marchant calmement. Je demande le droit de parole en levant la main. Je respecte mon horaire. J'informe les enseignants de mes absences. Je m'adresse directement à la personne concernée dans une résolution de conflit. J'adapte mon niveau de langage selon mon interlocuteur.	Je respecte mon environnement. Je pose des gestes qui respectent le matériel scolaire. Je respecte les environs de l'école. Mes gestes assurent ma sécurité et celle des autres. Je récupère le matériel qui peut-être réutilisé. Je dépose mes déchets à la poubelle. Je laisse mes souliers d'extérieur au vestiaire. Je contribue à franciser l'environnement scolaire.

- La collaboration école-famille constitue la clé au succès des règles de vie.
- Le personnel enseignant communiquera avec la famille lorsqu'un élève démontre de la difficulté à respecter une ou des règle(s) de vie.

Une agression physique entraîne une suspension immédiate à l'interne

POLITIQUE CONTRE L'INTIMIDATION

À l'école Héritage, nous affirmons que les élèves qui fréquentent notre institution possèdent un droit démocratique fondamental qui est celui de se sentir bien et en sécurité lorsqu'ils sont à l'école. Aucun élève ne devrait avoir peur de fréquenter l'école et d'avoir à y vivre un traitement humiliant ou dégradant.

L'intervention peut prendre différentes formes selon la gravité, la fréquence et la durée de la situation. Les interventions peuvent aller de la simple réprimande à la suspension de l'école, et même au recours aux services policiers s'il y a lieu. Les incidents sont inscrits dans un dossier, des appels aux parents ainsi qu'un retour avec les parents peuvent être faits, des excuses et des gestes de réparation peuvent aussi être entrepris, de même que des rencontres de médiation.

Les parents sont fortement encouragés à communiquer directement avec un enseignant ou avec la direction de l'école s'ils sentent que leur jeune est victime d'intimidation.

LES DIRECTIVES ADMINISTRATIVES

Vous pouvez retrouver toutes les directives administratives sur le site internet du conseil scolaire du nord-ouest à l'adresse suivante : www.csno.ab.ca

TENUE VESTIMENTAIRE À L'ÉCOLE HÉRITAGE

Selon la directive administrative 343 – code vestimentaire des élèves; l'élève doit être propre et soigné et il en va de même pour sa tenue vestimentaire. Les vêtements à caractère raciste, sexiste ou injurieux, ou les slogans ou dessins qui font allusion au manque de respect sont interdits. L'élève qui porte de tels vêtements devra changer de vêtement à la demande du personnel de l'école. Si l'élève démontre un comportement inapproprié et refuse de se changer, une suspension pourrait être imposée ainsi qu'un appel téléphonique pour en aviser les parents et/ou tuteurs.

L'école Héritage est un lieu d'apprentissage qui requiert une tenue vestimentaire distinctive :

- En tout temps, je porte des vêtements propres.
- Je ne porte aucun vêtement à caractère discriminatoire ou prônant la violence ou un langage vulgaire ni la promotion de l'alcool ou de drogue.

Pendant la belle saison :

- Je peux porter un vêtement (jupe, robe culotte courte...) de longueur « bermuda » (couvre plus de la mi-cuisse).
- Une chemise ou un chandail sans manche dans la mesure où elle/il couvre les épaules, la poitrine et le ventre.
- Une tenue décente et opaque, couvre la poitrine, le ventre et le dos.
- Les bretelles « spaghetti » et les camisoles échancrées ne sont pas tolérées.
- J'enlève ma casquette, mon foulard de tête ou mon chapeau en entrant dans les classes.

Tous les élèves de l'école ont besoin, en tout temps, de **2 paires de chaussures** : une paire pour usage intérieur et une autre pour usage extérieur. Les chaussures pour l'intérieur **ne doivent pas marquer le plancher.**

Lors des cours d'éducation physique, je porte :

- un pantalon court ou survêtement,
- un chandail à manches courtes,
- des espadrilles en bon état, bien lacées.
- j'enlève mes bijoux pour éviter les blessures (montre, boucles d'oreilles, chaîne, bague...)

DIRECTIVE ADMINISTRATIVE 316 – ALLERGIES

Le conseil reconnaît les dangers envisagés par les élèves et le personnel qui font des réactions sévères à certains allergènes. Même si le conseil ne peut garantir un environnement sans allergènes, il croit à l'importance de prendre les mesures raisonnables pour assurer un environnement sécuritaire pour les personnes à risque de réactions anaphylactiques. Il cherche à réduire les risques d'exposition au pathogènes anaphylactiques dans les salles de classe et dans les zones communes de l'école dans le but de maintenir un milieu propice à l'apprentissage pour tous les élèves sans, pour autant, placer des restrictions déraisonnables sur les activités des autres dans l'école.

Les parents et/ou tuteurs doivent informer la direction de l'école des allergies de leur enfant et tenir la direction de l'école au courant de tout changement.

DIRECTIVE ADMINISTRATIVE 331 – ASSIDUITÉ

La présence assidue aux classes accroît le rendement et augmente le taux de réussite des élèves. Le droit à l'éducation implique nécessairement la responsabilité d'être assidu en classe. Tout élève inscrit aux écoles du conseil scolaire a l'obligation d'être assidu en classe. Tout comportement contraire à cette attente doit être motivé.

Lignes directrices

1. Toute forme d'indisposition ou de soins rattachés à la santé sont des absences justifiées.
2. Les parents et les élèves sont encouragés à prendre leurs rendez-vous médicaux, dentaires ou autre en dehors des heures régulières de cours.
3. Tout élève absent d'un cours est responsable de faire le suivi de ce qu'il a manqué en classe.
4. Les parents doivent fournir une explication à l'école de l'absence de leur enfant.
5. La direction de l'école discutera avec l'élève concerné, l'enseignant(e) et ses parents de tout problème d'assiduité. Si le problème ne se résout pas, le cas sera référé à la direction générale.
6. Le conseil scolaire mandate la direction générale à agir en tant qu'officier en charge des présences.

LA COMMUNICATION

Dans un partenariat, il est très important que les voies de communication soient bien respectées. Selon la politique du CSNO, un système scolaire fonctionne à base de décisions prises par les divers paliers de compétence, soit :

- le conseil scolaire
- la direction générale
- le (la) secrétaire-trésorier(ère)
- les directions d'école
- les enseignant(e)s
- le conseil d'école

Les décisions prises à ces divers niveaux de compétence affectent les parents, les élèves et toute autre personne œuvrant dans le milieu scolaire. De plus, les divers paliers de compétence sont très souvent affectés par les décisions des autres paliers : une décision prise à un niveau engage souvent l'action et les décisions des autres niveaux. Il est donc primordial qu'un mode de communication bien établi encadre les voies de communication requises au bon fonctionnement de l'entreprise scolaire.

Procédures :

Le principe opérant par rapport à la résolution de difficultés est le suivant : le palier de responsabilité auquel la décision fut prise détermine qui prend quelle action. Chacun des paliers est responsable de coordonner les actions et de diriger l'information à qui de droit. Les procédures suivantes pourront précéder un appel.

Le parent :

- doit d'abord discuter toute inquiétude avec l'enseignant(e) responsable de son enfant;
- doit, si l'enseignant ne lui donne pas satisfaction, soumettre la situation à la direction d'école;
- doit, en troisième lieu, si les étapes 1 et 2 n'ont pas donné satisfaction, soumettre la situation à la direction générale qui prendra la décision qui lui paraît appropriée;
- peut, en dernier recours, enclencher une procédure d'appel. (Politique B-2040)

L'IMPLICATION DES PARENTS À L'ÉCOLE

Une école n'a jamais trop de parents-bénévoles et il existe plusieurs façons de s'impliquer à l'école : à la bibliothèque, lors des sorties éducatives, lors de projets particuliers en classe, auprès d'une équipe sportive, au sein d'un comité spécial, lors d'une campagne de financement, etc. Quels que soient le temps dont vous disposez et le moment de l'année où vous êtes disponible, nous vous invitons à nous faire connaître votre intérêt auprès de l'enseignant de votre enfant ou auprès de la secrétaire de l'école.

CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

Tous les visiteurs de l'école doivent se présenter à la réception. Il est interdit de circuler dans l'établissement et dans la cour de récréation sans permission. Votre collaboration est appréciée. Nous voulons limiter les dérangements durant l'activité pédagogique en salle de classe et assurer la sécurité de tous. C'est la raison pour laquelle nous ne permettons pas aux parents de se rendre directement à la salle de classe durant les heures d'enseignement. Si vous venez chercher votre enfant ou désirez rencontrer un enseignant, nous vous prions de vous présenter à la réception et la réceptionniste communiquera avec la salle de classe.

Il est important de noter que de 8h35 à 15h25, la responsabilité première de l'enseignant est son groupe d'élèves. Nous vous demandons de laisser un message à la réception. La communication entre l'école et la famille nous tient à cœur et soyez assurés que nous ferons le suivi nécessaire dans les plus bref délais.

RENCONTRES PARENTS-ENSEIGNANTS

Les rencontres parents-enseignants auront lieu les mardis et mercredis 24 et 25 novembre 2019 et 31-31 mars 2020. Les rencontres entre parents et enseignants ont pour but de favoriser la collaboration entre l'école et la famille. Elles permettent aux parents d'être mieux informés du parcours scolaire de leur enfant et de ses comportements en classe. Ces rencontres permettent également à tous de mettre en place des moyens qui contribueront à la réussite de l'enfant et à son bien-être à l'école.

SERVICE COMMUNAUTAIRE

Le but du service communautaire est d'encourager les élèves à développer une sensibilisation et une compréhension de la responsabilité civique et du rôle qu'ils peuvent jouer pour soutenir et renforcer leurs communautés. L'exigence de participation est aussi une occasion de célébrer les nombreuses contributions que nos jeunes font dans leur communautés et permet à l'élève de bâtir un portfolio professionnel. Les élèves entre la 9^e et 12^e année doivent effectuer un minimum de 40 heures de service communautaire à la fin des études secondaires. Un certificat de service communautaire est remis à la fin des études en 12^e année.

Volet familial (Maternelle à la 8^e année) : Nous encourageons toutes nos familles de faire du service communautaire. Les différents comités au sein de l'école et le bénévolat dans la cafétéria compte pour des heures.

PROGRAMME

L'école catholique offre les programmes en **français langue première** de la prématernelle à la douzième année.

La programmation scolaire

- Une prématernelle: 4 demi-journées par semaine
- Une maternelle à temps plein : 3 jours de programmation et 2 jours de francisation et socialisation
- Francisation : pour tous les élèves qui en ont besoin
- Anglais langue seconde : pour tous les élèves qui en ont besoin
- Littéracie : pour les élèves de la première année
- Adaptation scolaire : pour tous les élèves ayant des besoins particuliers
- Cours complémentaires dès la 7^e année : robotique, arts et design, menuiserie, photographie, traitement de l'informatique, couture, etc.
- Orientation : disponible pour tous les élèves du secondaire
- Programme de service communautaire

LES SERVICES OFFERTS À L'ÉCOLE HÉRITAGE

L'école Héritage est une école catholique et régionale qui dessert les régions de Rivière-la-Paix, et Smoky River. Tout en offrant une éducation de qualité, voici les services qui sont offerts :

- Carnet de notes en ligne (Maplewood) 7^e à 12^e années
- Bibliothèque scolaire à la fine pointe de la technologie (Accelerated Reader /GB +)
- Programme musical offert par le Centre de développement musical
- Activités culturelles et artistes francophones invités
- Équipes sportives
- Cours de natation
- Leçon de musique
- Programme de nutrition
- Cours complémentaires
- Célébrations francophones dans et avec la communauté
- Célébrations spirituelles
- Locaux d'études professionnelles et technologiques (ÉPT)
- Théâtre
- Tableaux interactifs (SmartBoard), ordinateurs portables, Chromebooks et plus
- Annuaire scolaire
- Haut pourcentage de finissants
- Soutien aux parents anglophones

Casiers

Tous les élèves de l'école ont accès à un casier. L'élève est responsable de garder ce casier propre et en ordre. Les élèves de la 7^e à la 12^e année peuvent mettre leur casier sous clé en utilisant spécifiquement les

cadenas de l'école qui sont disponibles au secrétariat sans frais. À la fin de l'année, tous les cadenas doivent être retournés au secrétariat sinon, l'élève devra payer le cout du cadenas.

COURS À DISTANCE (10E, 11E ET 12E ANNÉE)

L'étudiant qui s'inscrit à un cours à distance doit défrayer le cout d'inscription et lorsque **le cours est complété et réussi**, l'étudiant sera remboursé. L'étudiant doit **respecter l'échéancier fixé**.

Les cours à distance sont offerts en collaboration avec le Centre d'Éducation Francophone à Distance (CEFD) ou Alberta Distance Learning Center (ADLC).

REPRISE DES EXAMENS DU DIPLOME

Si un élève n'obtient pas le résultat escompté lors de l'écriture d'un examen du diplôme, celui-ci peut faire une demande auprès du conseiller ou de la conseillère en orientation ou Mme Nicole Walisser, directrice de l'école, pour reprendre l'examen et/ou refaire le cours. La demande pour la reprise d'examen doit être faite par écrit en remplissant le formulaire approprié du Ministère de l'Éducation et en payant les frais requis.

PHOTOS

La compagnie Lifetouch sera à l'école le **mercredi le 7 octobre** pour la prise des photos des étudiants et membres du personnel. La reprise des photos aura lieu le **jeudi 5 novembre**. Les photos des finissants seront prises le **lundi 30 novembre**. Les détails concernant la prise des photos seront envoyés à la maison aussitôt que possible. Tous les élèves doivent faire prendre leur photo (pour l'école) mais l'achat de celles-ci demeure à la discrétion des parents.

FRAIS SCOLAIRE

Frais d'enrichissement obligatoires à l'éducation 2020-2021

Description	Maternelle	Primaire 1 ^{re} à 4 ^e	Primaire 5 ^e /6 ^e	Secondaire 7 ^e à 12 ^e
Programmation culturelle	15\$	20\$	20\$	20\$
Activités spéciales	15\$	40\$	40\$	40\$
TOTAL	30\$	60\$	60\$	60\$

Vous pourrez acquitter les frais par chèque, libellé au nom « **École Héritage** » avant la fin du mois de septembre 2020. **Vous pouvez également faire votre paiement par virement automatique (e-transfert) à l'adresse suivante : heritage@csno.ab.ca** en utilisant comme mot de passe : heritage

HORAIRE PRIMAIRE

Heure	Activité	Temps d'enseignement
8h40 à 8h50	Entrée	
8h50 à 10h	Enseignement	70 minutes
9h55 à 10h10	Récréation	
10h15 à 11h45	Enseignement	90 minutes
11h45 à 12h05	Diner	
12h05 à 12h25	Récréation	
12h25 à 14h05	Enseignement	100 minutes
14h05 à 14h20	Récréation	
14h20 à 15h25	Enseignement	65 minutes
15h25 à 15h35	Autobus	
Total de minutes en enseignement		325 minutes – 5.42hrs/jour

HORAIRE SECONDAIRE

Heure	Activité	Temps d'enseignement
8h40 à 8h48	Entrée	
8h48 à 9h55	Enseignement	67 minutes
9h55 à 10h	Pause	
10h à 11h07	Enseignement	67 minutes
11h07 à 11h12	Pause	
11h12 à 12h19	Enseignement	67 minutes
12h19 à 12h34	Diner	
12h34 à 13h04	Activités	
13h06 à 14h13	Enseignement	67 minutes
14h13 à 14h18	Pause	
14h18 à 15h25	Enseignement	67 minutes
15h25 à 15h35	Autobus	
Total des minutes en enseignement		335 minutes – 5.58hrs/jour

HORAIRE DES EXAMENS DU DIPLOME 1 ^{ER} SEMESTRE (PROVISOIRE)		
Date	Heure	Examens
11 janvier 2021	9h à 15h	English Language Arts 30-1/30-2 Part A
20 janvier 2021	9h à 15h	Mathématiques 30-1
21 janvier 2021	9h à 15h	English Language Arts 30-1/30-2 Part B
25 janvier 2021	9h à 15h	Biologie 30
27 janvier 2021	9h à 15h	Physique 30

HORAIRE DES EXAMENS DU DIPLOME 2 ^E SEMESTRE (PROVISOIRE)		
Date	Heure	Examens
11 juin 2021	9h à 15h	Études sociales 30-1/30-2 Partie A
14 juin 2021	9h à 15h	Français 30-1 Partie A
16 juin 2021	9h à 15h	Français 30-1 Partie B
17 juin 2021	9h à 15h	Mathématiques 30-2
22 juin 2021	9h à 15h	Études sociales 30-1/30-2 Partie B
28 juin 2021	9h à 15h	Sciences 30

HORAIRE DES TESTS DE RENDEMENT 6 ^E ET 9 ^E ANNÉE			
6 ^e année		9 ^e année	
Français 6 - Partie A	Semaine du 3 mai	Français 9 - Partie A	Semaine du 5 mai
Français 6 - Partie B	Entre le 14 et le 25 juin	Français 9 - Partie B	Entre le 14 et le 25 juin
Anglais 6 - Partie A	Semaine du 5 mai	Anglais 9 - Partie A	Semaine du 3 mai
Anglais 6 - Partie B	Entre le 14 et le 25 juin	Anglais 9 - Partie B	Entre le 14 et le 25 juin
Mathématiques 6 Partie A	Entre le 14 et le 25 juin	Mathématiques 9	Entre le 14 et le 25 juin
Mathématiques 6 Partie B	Entre le 14 et le 25 juin		
Sciences 6	Entre le 14 et le 25 juin	Sciences 9	Entre le 14 et le 25 juin
Études sociales 6	Entre le 14 et le 25 juin	Études sociales 9	Entre le 14 et le 25 juin

PRÉMATERNELLE À L'ÉCOLE HÉRITAGE 2020-2021

Critères pour fréquenter la prématernelle :

- Avoir 3½ ans au 1^{er} septembre 2020
- Aller à la salle de bain sans aide
- Être éligible à l'école francophone

Jours : du lundi au jeudi

Heures : 9h à 12h (vous pouvez amener votre enfant à la prématernelle à partir de 8h30)

Coût : 4 demi-journées par semaine **800\$/année.**

Rentrée de la prématernelle : La rentrée pour la prématernelle se fera progressivement. Les 31 août et le 1^{er} septembre, Mme Monique communiquera avec les parents pour les informer quelle journée qu'ils pourront venir avec leurs petits. Le 2 septembre sera la rentrée officielle pour tous les enfants. Le 31 mai 2021 sera la dernière journée.

Matériel nécessaire:

- Une paire de souliers d'intérieur avec attaches velcro,
- Une boîte de mouchoirs,
- Un sac à dos, une collation santé à tous les jours,
- Une boîte de sacs refermables grand format (ziplocs ou une autre marque),
- Un bâton de colle
- **Vêtements de rechange** qui restent à l'école

MATERNELLE À L'ÉCOLE HÉRITAGE 2020-2021

Matériel nécessaire:

- Une paire d'espadrilles d'intérieur
- 2 boîtes de mouchoirs
- Une boîte de sacs refermables grand format (ex: ziploc)
- Boîte en plastique contenant:
 - Trois gros bâtons de colle de marque UHU
 - 6 à 12 crayons de couleur en bois
 - 2 crayons de plomb
 - Une efface blanche
 - Une paire de ciseaux
 - Une clé USB
- **Vêtements de rechange** qui restent à l'école
- **SVP Identifier tout le matériel**

MATÉRIEL SCOLAIRE/ PRIMAIRE	1 ^e	2 ^e	3 ^e
Une paire de souliers d'intérieur qui ne marquent pas les planchers	1	1	1
Une paire de souliers d'extérieur	1	1	1
Paquet de 24 crayons de couleurs en bois, taillés et identifiés	1	1	1
Paquet de 24 crayons de plomb HB taillés identifiés	1	1	1
Crayons à tableau blanc – effaçables - pointe fine (pour 2 ^e /3 ^e 1-vert/1-rouge/2-noir/1-bleu)	3	5	5
Paquet de 8 crayons feutres de couleur, pointe fine	1	-	-
Paquet de 8 crayons feutres de couleur, pointe large	1	-	1
Crayons surligneurs de couleurs différentes	2	2	3
Crayon noir permanent	-	-	1
Taille-crayon avec petit réservoir	1	1	1
Stylo rouge, stylo bleu, stylo noir, stylo vert (1 de chaque couleur)	-	1	1
Gommes à effacer blanches	6	6	6
Règle graduée de 30 centimètres	1	1	1
Paire de ciseaux de qualité	1	1	1
Gros bâton de colle	4	2	3
Colle blanche liquide	1	-	1
Rouleau de ruban adhésif transparent	1	1	1
Cartable 1 pouce pas de zip	-	-	1
Un paquet de 5 séparateurs	-	-	1
Duo-Tang en papier carton (ne pas inscrire le nom de votre enfant)	10	10	8
Duo-Tang en plastique avec pochettes et attaches	1		
Étui à crayons	-	2	2
Paquet de 10 pochettes protectrices en plastiques à trois trous	1	1	1
Cahiers d'exercices Canada – 40 pages – paquets de 4	1	-	2
Paquet de 100 feuilles mobiles	-	-	1
Grosses boîtes de mouchoirs	2	3	4
Sacs Ziploc grand format à l'unité	20	1	3
Sacs Ziploc petit format à l'unité	20	-	3
Sac d'école et boîte à diner avec ustensiles	1	1	1
Vêtements éducation physique obligatoire : pantalon court, chandail et souliers sports qui attachent (peut utiliser les mêmes que ceux d'intérieur)	-	-	1

MATÉRIEL SCOLAIRE/ PRIMAIRE	4 ^E	5 ^E	6 ^E
Une paire de souliers d'intérieur qui ne marquent pas les planchers	1	1	1
Une paire de souliers d'extérieur	1	1	1
Paquet de 24 crayons de couleurs en bois, taillés avec un étui pour les ranger	-	-	1
Paquet de 24 crayons de plomb HB taillés avec DEUX étuis pour les ranger (un pour anglais)	2	2	2
Crayons à tableau blanc – effaçables - pointe fine (1-vert/1-rouge/1-noir/1-bleu)	5	2	2
Paquet de 8 crayons feutres de couleur, pointe large	1	1	1
Crayons surligneurs de couleurs différentes	3	3	3
Crayon noir permanent	1	1	1
Taille-crayon avec petit réservoir (VISSÉ OU BARRÉ)	1	1	1
Stylo rouge, stylo bleu, stylo noir, stylo vert (1 de chaque couleur)	1	1	1
Paire d'écouteurs (pas plus que 15\$) reste à l'école	1	1	1
Gommes à effacer blanches	5	5	7
Règle de 15 cm	-	1	1
Règle graduée de 30 centimètres	1	1	1
Paire de ciseaux de qualité	1	1	1
Gros bâton de colle	3	3	1
1 paquet de 100 cartes-index lignées 3" x 5" (pour anglais)	1	1	1
Rouleau de ruban adhésif transparent	1	1	1
Cartable 1½ à 2 pouce	-	2	4
Cartable 1½ à 2 pouces avec fermeture éclair	1	1	1
Duo-Tang en papier carton (ne pas inscrire le nom de votre enfant)	0	8	2
Chemises à pochettes	-	-	2
Paquet de 10 pochettes protectrices en plastiques à trois trous	1	1	-
Cahiers d'exercices Canada – 40 pages – paquets de 4	4	3	3
Cahier spiral quadrillé de 200 pages	-	1	1
Paquet de 100 feuilles mobiles	-	-	-
Rapporteur d'angle seulement (PAS d'ensemble de géométrie)	1	1	1
Calculatrice non scientifique	-	1	1
Grosses boîtes de mouchoirs	4	2	2
Sacs Ziploc grand format à l'unité	6	6	5
Sacs Ziploc petit format à l'unité	-	-	-
Sac d'école et boîte à diner avec ustensiles	1	1	1
Vêtements éducation physique obligatoire : pantalon court, chandail et souliers sports qui attachent (peut utiliser les mêmes que ceux d'intérieur), désodorisant	1	1	1

MATÉRIEL SCOLAIRE / SECONDAIRE 1 ^{ER} CYCLE	7 ^E	8 ^E	9 ^E
Souliers d'intérieur qui ne marquent pas le plancher	1	1	1
Souliers d'extérieur	1	1	1
Cahiers d'exercices– 40 pages - paquet de 4	2	2	2
Cahier spiral de 200 pages quadrillées	1	1	1
Paquet de feuilles mobiles lignées	1	1	1
Cartable 2 pouces	5	5	5
Ensemble de séparateurs – paquet de 5	3	3	3
Paquet de 24 crayons de plomb taillés	1	1	1
Paquet de 24 crayons de couleurs en bois taillés	1	1	1
Paquet de 6 ou 8 crayons feutres de couleur, à pointe fine	1	1	1
Paquet de 3 surligneurs	1	1	1
Stylos à encre rouge ou verte	1	1	1
Stylos à encre bleue ou noire	1	1	1
Étui à crayons	1	1	1
Paire de ciseaux	1	1	1
Gomme à effacer blanche	3	3	3
Gros bâton de colle	1	1	1
1 paquet de 100 cartes-index lignées 3" x 5" (pour anglais 7/8)	1	1	
Règle de 30 centimètres - graduée en centimètres et millimètres	1	1	1
Ensemble complet de géométrie (Staedtler ou toute autre marque avec un bon compas)	1	1	1
Calculatrice TI 36X	1	1	1
Boîtes de mouchoirs	3	3	3
Vêtements pour l'éducation physique OBLIGATOIRE:	1	1	1
Un pantalon court, un chandail et une paire d'espadrilles			

MATÉRIEL SCOLAIRE / SECONDAIRE 2 ^E CYCLE	10 ^E	11 ^E	12 ^E
Souliers d'intérieur qui ne marquent pas le plancher	1	1	1
Souliers d'extérieur	1	1	1
Cahier d'exercices – 40 pages – paquet de 4	1	1	1
Cahier spiral de 200 pages	2	2	2
Cahier spiral de 200 pages quadrillées	2	2	2
Paquet de 200 feuilles mobiles lignées	1	1	1
Paquet de 20 feuilles quadrillées millimétriques / 1 carré=1mm	1	1	1
Cartable 2 ou 3 pouce	5	5	5
Paquet de 10 crayons de plomb HB	1	1	1
Paquet de 24 crayons de couleur	1	1	1
Paquet de 3 surligneurs	1	1	1
Stylos à encre rouge et verte	2	2	2
Stylos à encre bleue et noire	4	4	4
Étui à crayons	1	1	1
Gomme à effacer blanche	2	2	2
Règle graduée en centimètres, en millimètres et en pouces (30 centimètres)	1	1	1
Ensemble complet de géométrie	1	1	1
Calculatrice scientifique (suggestion : Texas Instrument T1-84 Plus) pour math 10C	1	1	1
Pile ultra «AAA » paquet de 4	1	1	1
Boîtes de mouchoirs	3	3	3
Vêtements pour l'éducation physique OBLIGATOIRE:			
Un pantalon court, un chandail et une paire d'espadrilles	1	1	--
Un sac d'école et une boîte à dîner avec ustensiles			

LA GESTION DE L'ÉCOLE

Le personnel enseignant	Le personnel de soutien
Direction :	Mme Suzelle Brault, secrétaire administrative
Mme Nicole Walisser, directrice	Mme Pauline Therriault, réceptionniste
	Mme Monique Jean-Côté, éducatrice à la prématernelle
Élémentaire :	Mme Geneviève Nicolet, bibliotechnicienne et assistante en éducation
Mme Janie Trudeau Maternelle	Mme Diane Drapeau, assistante en éducation et à la prématernelle
Mme Maryse Simon 1 ^{re} année	Mme Chantal Drouin, assistante en éducation
Mme Julie Desrosiers 2 ^e année	M. Patrick Simon, assistant en éducation
Mme Linda L'abbé 3 ^e année	M. Joël Lavoie, coordonnateur culturel/agent de communication
Mme Rachel St. Arnaud 4 ^e /5 ^e année	
M. Charles Marinier 6 ^e année	
Mme Sophie du Tremblay Éducation physique	
Secondaire :	
Mme Jessica Guignard Mallet	
Mme Doris Laroche	
M. Jean-Pierre Lavoie	
Mme Hannah Marinier	
Mme Chantal Roy	
M. Baba Thiam	
Mme Nicole Walisser	
Mme Sophie du Tremblay Éducation physique	

CONSEIL D'ÉCOLE ET LA SOCIÉTÉ DES AMIS

Assemblée générale annuelle : Le 23 septembre 2020 à 18h30

Comité 2019-2020

Présidente : Mme Karen Lambert

Vice-présidente : Mme Christine Aubin

Conseillère : Mme Natasha Smit

Élève : Émilie Aubin

Membre de la communauté : Jessica Simard

Trésorière : Mme Danica Noël-Drapeau

Secrétaire : Mme Amy Dubrûle

Enseignante : Mme Hannah Marinier

Direction de l'école : Mme Nicole Walisser

Le conseil d'école est un organisme de parents, membres de la communauté, enseignant et élève qui jouent un rôle consultatif pour la planification et l'amélioration du rendement scolaire.

Son **mandat ultime** est de donner des avis sur différents aspects scolaires tels que :

- la mission, la vision et les philosophies de l'école,
- les politiques de l'école,
- le plan d'éducation de l'école,
- le rapport annuel sur les résultats de l'école,
- le budget de l'école,
- les projets d'école.

Le conseil d'école a réalisé plusieurs différents projets au cours des dernières années. Le conseil d'école a aussi appuyé financièrement plusieurs élèves de la maternelle à la 12^e année pour des projets, voyages ou activités sportives. Pour appuyer ces projets, le conseil d'école a établi quelques prélèvements de fonds qui se répèteront à tous les ans. (Célébrons nos talents décembre, vente de chocolat Purdy's à la Pâques). Pour en connaître davantage et/ou faire partie du comité, le conseil d'école vous invite à son assemblée générale annuelle qui aura lieu le **23 septembre 2020 à 18h30**.

CONSEIL SCOLAIRE DU NORD-OUEST N° 1

Personnel du bureau central	Conseillers scolaires
<p>Mme Brigitte Kropielnicki, <i>directrice générale</i></p> <p>Mme Rachelle Bergeron, <i>secrétaire générale/coordonnatrice des communications et du marketing</i></p> <p>Mme Joséa Gagnon, <i>trésorière et responsable des opérations</i></p> <p>Mme Maimouna Niane, <i>secrétaire à la direction/ressources humaines</i></p> <p>Mme Sylvette Fillion, <i>conseillère pédagogique</i></p> <p>Mme Michelle Hunter, <i>conseillère pédagogique PM à 4</i></p> <p>M. Habib Sy, <i>préposé aux finances</i></p>	<p>Mme Sylvianne Maisonneuve, présidente</p> <p>M. Roger Tremblay</p> <p>Mme Madeleine Fortin-Bergeron</p> <p>M. Colin Gagnon</p> <p>M. Mario Paradis</p>

TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil scolaire est responsable du système de transport des élèves. Le service de transport est offert gratuitement à tous les élèves de la maternelle à la 12^e année. Toutefois, des frais de 100 \$/année seront facturés par élève de la maternelle à la troisième année, résidant à moins de 1,6 km de l'école et pour les élèves de la 4^e année à la 12^e année qui demeurent à moins de 2,4 km de l'école.

Tout en se référant à la directive administrative (DA563) du conseil scolaire du nord-ouest, on demande aux parents de communiquer directement avec le (la) conducteur (trice) d'autobus de leur(s) enfant(s) lorsque celui-ci (ceux-ci) ne prendra (prendront) pas l'autobus le matin ou après l'école.

Les parents qui désirent que leur(s) enfant(s) embarque(nt) ou débarque(nt) ailleurs qu'à l'endroit régulier (changement d'autobus) doivent obtenir l'approbation du service de transport en communiquant avec Mme Suzelle Brault à l'école au (780)837-3266 au moins une journée à l'avance. Une fois l'approbation obtenue, le parent doit signer une note et la remettre à son enfant pour qu'il/elle puisse la présenter au conducteur/ à la conductrice de l'autobus. Cet arrêt doit faire partie du circuit habituel de l'autobus afin de ne pas prolonger le trajet déjà établi.

La communication entre les parents et les conducteurs d'autobus est très importante. Si le parent a besoin de discuter d'une situation qui est arrivée lorsque l'enfant était à bord d'un autobus, le parent doit en parler premièrement avec le conducteur.

FORMULAIRE D'AUTORISATIONS À COMPLÉTER ET SIGNER POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Communication électronique :

Comme il est indiqué sur le formulaire d'autorisation des communications par messages électroniques que le consentement n'est que pour l'école ; nous vous demandons si vous acceptez que nous partagions votre adresse courriel avec les comités suivants : Conseil d'école, Comité sports et Société des Amis. Ces comités sont formés de parents et de personnel de l'école qui œuvrent bénévolement au sein de notre école.

Nom du parent : _____

Adresse courriel : _____

Facteur école-maison :

Bien que la plupart des documents sont envoyés aux familles par courrier électronique, nous demandons aux parents de nommer un facteur pour assurer une livraison de certains documents qui ne seront pas envoyés électroniquement.

Nom de l'élève : _____ Classe : _____

Autorisation sortie au village les MERCREDIS seulement pour les élèves de la 9^e année

L'école accepte que les élèves de la 9^e année puissent se prévaloir du droit d'avoir une sortie à l'extérieur du terrain scolaire entre **12h19 et 13h**. Par conséquent, l'école ne sera aucunement responsable de l'élève lorsque celui-ci sortira des limites du terrain scolaire.

Nom de l'élève : _____

Autorisation sortie à l'heure du diner pour les élèves de la 10^e à 12^e année

L'école permet aux élèves de la 10^e à 12^e année de quitter les lieux de l'école à l'heure du diner entre 12h19 et 13h ou lors des études guidées. Par contre, l'élève doit se présenter en temps aux cours identifiés à sa grille-horaire. Si l'élève quitte l'école et ne se présente pas à ses cours il perdra automatiquement le droit de retourner à la maison avec le transport scolaire. Également, lorsque celui-ci sortira des limites du terrain scolaire, l'école ne sera aucunement responsable.

Nom de l'élève : _____

Nom du parent

Signature

Date

À retourner à l'école lors de la rentrée le 31 août 2020.

AUTORISATION DE DIFFUSER DES PHOTOS/VIDÉOS ***Sites web, réseaux sociaux et autres publications des écoles et du conseil scolaire**

Les sites Web, les réseaux sociaux (ex. Facebook, YouTube, etc.) et les publications promotionnelles (ex. annonces, dépliants, communiqués, etc.) des écoles et du conseil scolaire fournissent l'occasion d'illustrer le travail et les projets des élèves ou les activités auxquelles ils participent. Les photos ou vidéos d'élèves sont souvent incluses sur les sites Web, les réseaux sociaux et autres publications médiatiques et peuvent être affichées pour une durée indéterminée pendant l'année scolaire.

Le conseil a élaboré des lignes directrices pour le contenu des sites Web, des réseaux sociaux et autres publications médiatiques ou promotionnelles. L'école/le conseil doit respecter les points suivants avant que toute photo ou vidéo d'élèves soit affichée sur le site Web, les réseaux sociaux ou dans d'autres publications des écoles/du conseil scolaire :

- Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone ou l'adresse courriel d'un élève **ne sera pas fourni ou affiché** sur le site Web, les réseaux sociaux ou dans les publications médiatiques;
- Les photos ou vidéos de grand groupe d'élèves (ex. assemblée d'école, activité sportive, festival, etc.) **peuvent être affichées** sur le site Web de l'école, les réseaux sociaux ou dans les publications médiatiques sans le consentement des parents.
- Le consentement parental est nécessaire avant d'afficher des photos ou vidéos d'élèves individuels ou de petits groupes d'élèves sur le site Web, les réseaux sociaux ou dans les publications médiatiques/promotionnelles.

CONSENTEMENT

Prière de remplir le formulaire ci-dessous et le **retourner à l'école** :

Le 31 août 2020

Nom de l'élève : _____

École : _____

Niveau : _____

Pour l'année scolaire 2020-2021 :

J'autorise l'utilisation de photos et vidéos (**individuelles, petits groupes**) de mon enfant sur les sites Web, les réseaux sociaux et dans les publications médiatiques de l'école et/ou du Conseil.

OU

Je n'autorise PAS l'utilisation de photos et vidéos (**individuelles, petits groupes**) de mon enfant sur le site Web, les réseaux sociaux et dans les publications médiatiques de l'école et/ou du conseil scolaire.

Date : _____

Signature du parent/ tuteur : _____

* Les lignes directrices générales pour l'utilisation des renseignements personnels/photo de l'élève se trouvent dans l'Annexe A de la Fiche d'inscription (ci-jointe).

ANNEXE A

LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE (LOI FOIPP)

Veillez lire attentivement avant de signer le formulaire d'inscription de l'élève

Depuis le 1^{er} septembre 1998, tous les conseils scolaires de l'Alberta sont sujets à la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (FOIPP). Cette loi définit les politiques et les règlements concernant la collecte, l'utilisation, la protection et la divulgation des renseignements personnels.

Les renseignements personnels recueillis sur le formulaire d'inscription de l'élève permettent au Conseil d'offrir des services et des programmes éducatifs et d'assurer un environnement scolaire sain et sécuritaire. L'information sera utilisée dans les circonstances suivantes :

- L'utilisation du nom de l'élève, de photos et de commentaires dans le bulletin de l'école, l'annuaire, ou le livre des finissants ou autres publications de l'école ou du conseil scolaire.
- Le tournage de vidéos ou la prise de photos individuelles, de classes, d'équipes ou de clubs à des fins scolaires.
- La prise de photos ou de vidéos, par les réseaux, d'activités de classes ou d'écoles où les élèves ne sont pas facilement identifiables.
- L'utilisation du nom de l'élève, de son niveau, de sa photo dans des activités organisées par l'école qui ont trait à l'athlétisme, aux beaux-arts ou aux célébrations.
- L'utilisation du nom de l'élève et de sa date de naissance pour marquer son anniversaire.
- L'utilisation du nom d'un élève sur un tableau ou autre œuvre exposée à une école ou au conseil ou à une exposition extérieure organisée par l'école ou par le conseil scolaire.
- Le partage de l'information avec les autorités régionales de santé pour les besoins de vaccination et de soins de santé.
- L'utilisation du nom de l'élève au tableau d'honneur, lors des cérémonies de remise de diplômes, pour les bourses ou autres reconnaissances à l'intérieur du conseil scolaire.
- L'utilisation du nom de l'élève et des renseignements scolaires nécessaires pour déterminer l'admissibilité ou la pertinence des bourses, des reconnaissances provinciales ou fédérales ou d'autres types de reconnaissances dans le cas où le conseil en ferait la demande pour l'élève.
- L'utilisation du nom de l'élève, des personnes responsables et des numéros de téléphone pour vérifier les absences.
- L'utilisation du nom de l'élève, des personnes responsables et des numéros de téléphone pour des questions de transport scolaire et des procédures d'urgence.
- La divulgation de l'information en cas de besoin au sujet des élèves qui ont des conditions médicales sérieuses ou extrêmement graves.
- La diffusion du nom de l'élève, des personnes responsables, des numéros de téléphone et des adresses au Conseil d'école pour des questions de communication.

L'article 23 de la Loi scolaire de l'Alberta et en conformité à l'article 32c de la loi de l'Accès à l'information et protection de la vie privée (FOIPP) et ses dispositions s'appliquent.

Dans le cas d'une activité qui n'est pas incluse dans cette liste et qui nécessiterait votre consentement pour la publication des renseignements personnels de votre enfant, un formulaire d'autorisation vous sera envoyé.

ANNUAIRE 2020-2021

L'annuaire scolaire de l'école Héritage vous offre un éventail de photos de tous les élèves de l'école lors des différentes activités scolaires et parascolaires. L'annuaire est le résultat d'un travail de collaboration avec des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école. C'est un précieux souvenir de l'année scolaire de vos enfants.

Veillez cocher votre choix si vous désirez commander un annuaire:

_____ Oui, je commande un annuaire au prix de 40,00\$.

_____ Oui, je commande un annuaire personnalisé au prix de 44,00\$.

Indiquez LISIBLEMENT le/les noms(s) à imprimer sur l'annuaire ou les annuaires dans l'encadré.

Date limite pour commander un annuaire personnalisé est le **30 avril 2021**

Élève (s): _____

Nom du parent: _____ Signature : _____

Libellez votre chèque au nom de : *école Héritage*. **Vous pouvez également faire votre paiement par virement automatique (e-transfert) à l'adresse suivante : heritage@csno.ab.ca** en utilisant comme mot de passe : heritage.






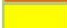

MERCI!

Comité annuaire

Mme Maryse Simon, Mme Chantal Roy et Mme Renée Cloutier (780)837-3266

Calendrier scolaire 2020-2021

jours opérationnels
jours d'enseignement

	Rentrée M à 12
	Dernier jour mat /prémat
	Congé férié
	Journée pédagogique
	Autres congés
	Congé compensatoire
	Rencontre parents-enseignants

AOUT 1/4

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

26-27-28 - Journées pédagogiques
31 - Rentrée M à 12

À déterminer - Journée CSNO

SEPTEMBRE 20/21

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

7 - Fête du travail - CONGÉ
25 - Journée pédagogique

OCTOBRE 20/21

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

9 - Journée PEC

12 - Action de grâce - CONGÉ

NOVEMBRE 17/19

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

11 - Jour du Souvenir - CONGÉ

12 - Journée pédagogique

13 - Congé

24 et 25 - Rencontres parents-enseignants

27 - Congé compensatoire

DÉCEMBRE 14/14

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

19 au 31 décembre Congé de Noël

JANVIER 19/20

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

1 - Jour de l'an

4 - Journée spirituelle/pédagogique

FÉVRIER 16/19

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						

1^{er} - Début du 2^e semestre

3-5 - Journées pédagogiques

15 - Jour de la Famille - CONGÉ

MARS 22/23

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

12 - Journée pédagogique

30 et 31 - Rencontres parents-enseignants

AVRIL 15/16

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

1^{er} - Congé compensatoire

2 - Vendredi Saint - CONGÉ

5 - Lundi de Pâques - CONGÉ

6 au 9 - Congé printanier

MAI 19/20

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

21 - Journée PEC

24 - Fête de la Reine

27 - Dernier jour prématernelle

JUIN 17/19

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

4 - Congé pédagogique

11 - Dernier jour maternelle

24 - Dernier jour de classe (1^{er} à 12^e)

25 - Dernière journée du personnel d'école

VOLLEYBALL

TOURNOIS VOLLEYBALL JUNIOR 2020

25-26 septembre Ty Denison Memorial / TA Norris Peace River

2-3 octobre STM, Fairview

23-24 octobre Junior Nomad Peace River

Zones 6-7 novembre :

Garçons Paul Rowe, Manning

Filles STM, Fairview



TOURNOIS VOLLEYBALL SENIOR 2020

18-19 septembre Grimshaw Senior High

30-31 octobre Sean Henry, Fairview

13-14 novembre Peace Classic, Peace River

20-21 novembre Zones

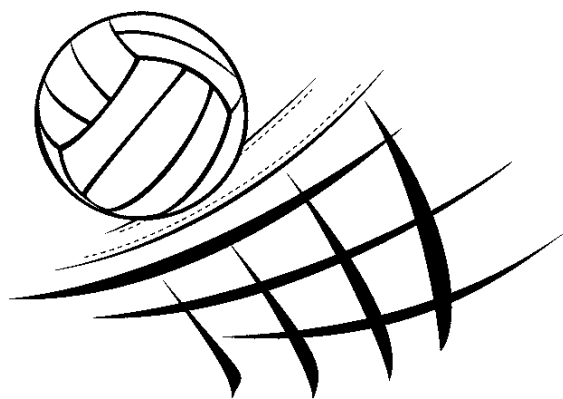
Filles- Fox Creek

Garçons- Worsley

Championnat provincial 26-28 novembre

Garçons - école Héritage

Filles – à déterminer





23

SEPTEMBRE
SOIRÉE D'INFORMATION

18h30

AGA du conseil d'école,
présentation de l'équipe école.



On vous y attend !

Pour plus d'informations
contacter Nicole Walisser
780-837-3266